



N°1902  
Entrée le 06.02.2025  
Chambre des Députés  
Déclarée recevable  
Président de la Chambre des Députés  
(s.) Claude Wiseler  
Luxembourg, le 06.02.2025  
Chambre des Députés

Monsieur Claude Wiseler  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 6 février 2025

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire à Monsieur le ministre des Affaires intérieures.

Le mercredi 29 janvier, la Police grand-ducale et la compagnie de gendarmerie départementale de Thionville ont réalisé plusieurs contrôles dans les transports ferroviaires transfrontaliers. Depuis mars 2024, deux arrangements administratifs entre le Luxembourg et la France sont en vigueur permettant à la Police grand-ducale et à la gendarmerie nationale française de réaliser des patrouilles conjointes sur l'ensemble des lignes transfrontalières.

Dans ce contexte, je voudrais poser les questions suivantes :

- Combien de contrôles conjoints ont été effectués dans les transports ferroviaires transfrontaliers depuis le 1<sup>er</sup> mars 2024 ? Combien d'entre eux ont été effectués après les Jeux olympiques et paralympiques ?
- Tenant compte que les contrôles ont pour but principal d'assurer une mission de prévention et de dissuasion ainsi que de lutter contre la délinquance transfrontalière, quelles et combien d'infractions ont été constatées ?
- Monsieur le Ministre peut-il préciser si de tels accords sont également envisagés avec l'Allemagne et la Belgique ? Dans l'affirmative, dans quel délai ? Comment Monsieur le Ministre évalue-t-il les éventuels contrôles conjoints de police aux frontières dans les trains, compte tenu du mécontentement exprimé par Monsieur le Ministre à l'égard des contrôles frontaliers allemands actuels ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Dan Biancalana  
Député